

CONDITIONS ET TARIFS DES PRESTATIONS FINANCIÈRES APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Tarifs

Version rectificative au 1^{er} septembre 2017

Irrégularités et incidents

Opérations particulières

Frais par saisie ⁽¹⁾ attribution	100,00 €
Frais par avis à tiers détenteur.....	100,00 €
Frais par opposition à tiers détenteur.....	100,00 €
Frais par opposition administrative	10,00 % ⁽²⁾

(1) Saisie conservatoire, saisie attribution, saisie à tiers détenteur. (2) % applicable au montant de la créance due au Trésor. Perception plafonnée à 100 € par opposition administrative.

Résoudre un litige

Si le client souhaite déposer une réclamation, il peut s'adresser à son bureau de poste ou contacter le Centre financier, par courrier à l'adresse figurant dans ses relevés de compte, par mail sécurisé à partir de son Espace Client sur le site labanquepostale.fr, par téléphone au numéro non surtaxé figurant dans ses relevés de compte ou le Service Après-Vente de La Banque Postale au 09 69 39 99 98 (appel non surtaxé).

La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 10 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, le client peut déposer un recours à l'adresse suivante :

La Banque Postale - Service Relation Clientèle
11 rue Bourseul - 75900 Paris Cedex 15



Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le Service Relation Clientèle, le client peut saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale à l'adresse suivante :

Monsieur Le Médiateur de La Banque Postale

115 rue de Sèvres – Case Postale G009

75275 Paris Cedex 06

ou sur le site Internet : www.laposte.fr/mediateurdugroupe

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès de La Banque Postale, dans les Centres financiers et dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

Pour tout litige relatif à ses services d'investissement, le client peut également saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

ou sur le site Internet : www.amf-france.org

En application de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, dès lors que le client a saisi l'un des deux médiateurs, il ne peut plus saisir l'autre.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>



BANQUE ET CITOYENNE



La Banque Postale - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 4 046 407 595 €. Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - 421 100 645 RCS Paris.

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.